



Contact Photo: © GIZ

Wilhelm Kohlbus
wilhelm.kohlbus@giz.de

Wala Toumi
wala.toumi@giz.de



Mis en oeuvre par
giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

En coopération avec
وزارة البيئة
Ministère de l'Environnement



Système National de Transparence dans le cadre de l'article 13 de l'Accord de Paris

5. Organisation institutionnelle du SI

Intervenants	Rôles
1. Organe de gestion UGPO	- Premiers bénéficiaires - Administrateurs et Gestionnaires du système - Coordonner les opérations de collecte et le Reporting
2. Acteurs sectoriels Responsables stratégies dans les Ministères, observatoires, Agences et autre organismes publics	- Producteurs et sources D'information - Consolidation et remontée des informations - Alimentation du système
3. Autre Décideurs publics,...	- Consultation limitée - Intégration de l'adaptation dans les stratégies

6. Etapes de l'activité : cadre de transparence renforcé

La présente activité est conçue selon un processus progressif composé de cinq étapes complémentaires qui vont aboutir à un Système d'Information opérationnel qui traduit l'effort d'adaptation engagé par les acteurs sectoriels impliqués dans la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national.

La réalisation de ces étapes est guidée par des choix techniques et méthodologiques spécifiques de typologie, codage, présentation, exploitation, ..., et de rapportage. La mise en cohérence des produits générés à chacune de ces étapes se doit de considérer les exigences de souplesse et d'efficacité par le cadre de transparence visé

I. Cadre

Le cadre de transparence renforcé, ici visé, est une activité engagée par l'Unité Nationale de Coordination sur les Changements Climatiques (UGPO-CC), sous l'autorité du Ministère de l'Environnement (MEnv) et en partenariat avec la GIZ dans le cadre du projet Adapt-CC. Il répond à un engagement national vis à vis de la CCNUCC et de l'Accord de Paris (voir encadré).

Extraits de l'Article 13 de l'Accord de Paris relatif au cadre de transparence renforcé

Article 13

1. Afin de renforcer la confiance mutuelle et de promouvoir une mise en œuvre efficace, il est créé un cadre de transparence renforcé des mesures et de l'appui, assorti d'une certaine flexibilité, qui tient compte des capacités différentes des Parties et qui s'appuie sur l'expérience collective.

5. **Le cadre de transparence des mesures** vise à fournir une image claire des mesures relatives aux changements climatiques à la lumière de l'objectif énoncé à l'article 2 de la Convention, notamment en éclairant et en suivant les progrès accomplis par chaque Partie en vue de s'acquitter de sa contribution déterminée au niveau national au titre de l'article 4 et de mettre en œuvre ses mesures d'adaptation au titre de l'article 7, notamment les bonnes pratiques, les priorités, les besoins et les lacunes, afin d'éclairer le bilan mondial prévu à l'article 14.

6. **Le cadre de transparence de l'appui** vise à donner une image claire de l'appui fourni et de l'appui reçu par chaque Partie concernée dans le contexte des mesures prises à l'égard des changements climatiques au titre des articles 4, 7, 9, 10 et 11, et, dans la mesure du possible, une vue d'ensemble de l'appui financier global fourni, pour éclairer le bilan mondial prévu à l'article 14.

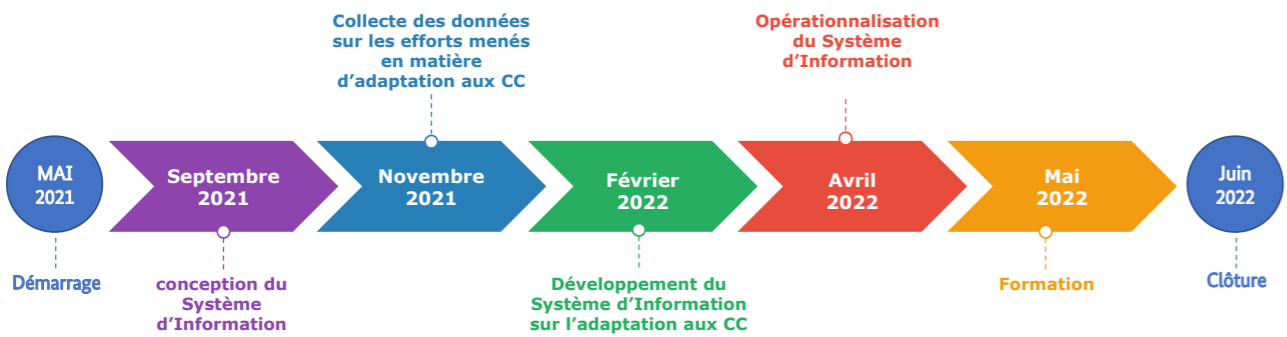
Intitulé du projet	Renforcement des capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie «Adapt-CC»
Committant	Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Pays	Tunisie
Partenaire principal	Ministère de l'Environnement (MEnv)
Durée	Août 2019 - Juillet 2022

II. Objectifs du système de transparence dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques

Compte tenu du caractère dynamique et continu des changements climatiques, la politique d'adaptation préconisée exige un besoin de flexibilité dans la définition de ses orientations stratégiques, cibles et mesures. Ceci détermine la nature même du Système de Transparence envisagé qui servira à :

- Suivre les progrès accomplis dans ce domaine suite à la mise en œuvre des stratégies, programmes et projets d'adaptation prévus par la CDN
- Mesurer l'amélioration de la résilience des systèmes considérés,
- Apprécier les diverses formes de soutiens nécessaires et reçus qu'ils soient financiers, en renforcement des capacités, et/ou appuis techniques et technologiques,
- Aider les acteurs de l'adaptation et les décideurs à opérer un pilotage stratégique en référence aux indications fournis à propos des actions envisagées dans chacun des secteurs considérés, d'apprécier leur état d'accomplissement et de planifier les ajustements si nécessaire,
- Informer le bilan national et mondial.

Etapes de mise en place du système de transparence pour l'adaptation aux CC



Publié par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Siège de la société: Bonn et Eschborn, Allemagne
Renforcement de capacités et appui à l'exécution de la politique nationale d'adaptation au changement climatique en Tunisie « Adapt-CC »
Bureau GIZ Tunis
B.P. 753 - 1080 Tunis Cedex - Tunisie
T + 216 71 967 220
F + 216 71 967 227
I www.giz.de/tunisie
www.facebook.com/GIZTunisie

Mise à jour Novembre 2021
Conception Pictor Solution
Le contenu de la présente publication relève de la responsabilité de la GIZ
Sur mandat du Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
En coopération avec Le Ministère de l'Environnement (MEnv)



1. Oasis de Tozeur
2. Dégâts suite aux feux de forêts au Kef
3. Dégradation de l'écosystème alfavier au Kasserine
4. Ganivelles de protection contre la désertification à Tozeur
5. Baisse du niveau de l'eau dans le barrage Melleg le Kef - Automne 2021
6. Lutte contre l'érosion côtière à chott Soliman
7. Elévation du niveau de la mer sur les côtes de Ghar El Melh
8. Baisse accrue du niveau de l'eau dans le lac collinaire Oued Souani- Automne 2021

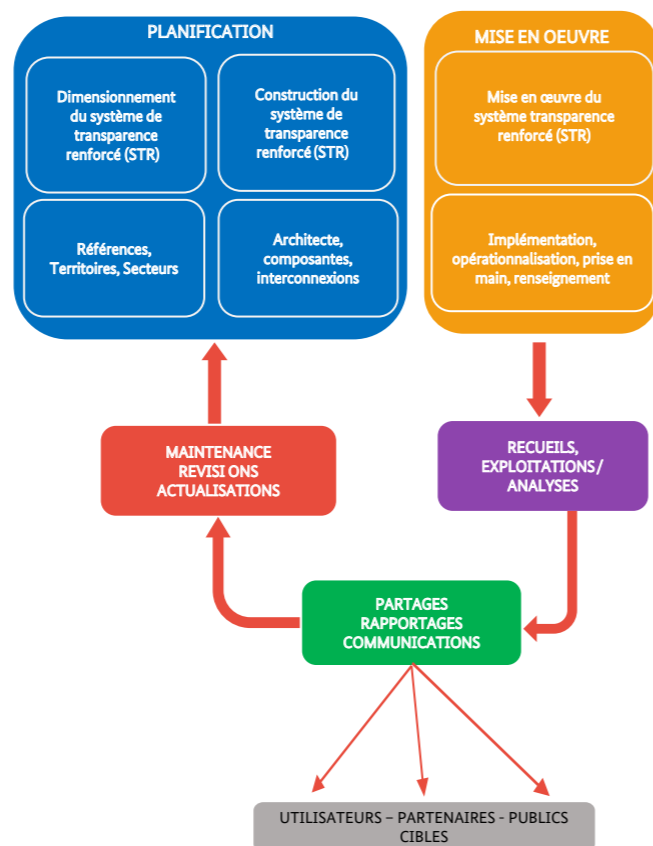


Il s'agit d'un système de gouvernance souple et progressif qui repose sur une démarche d'apprentissage continu, régulièrement évaluée et corrigée à mesure que les acquis sont capitalisés par les partenaires, les connaissances scientifiques développées de manière ciblée et que les conditions climatiques et socio-économiques sont modifiées.

2. Fonctionnement du système d'information sur l'adaptation

Le cycle de fonctionnement d'un tel système est bâti selon le principe de souplesse, la complémentarité des étapes, l'ordre dans lequel elles sont réalisées et surtout le caractère itératif qui lui confère la souplesse requise. Dans le cas présent, il s'agit d'un système qui accorde à chaque secteur concerné sa place dans le dispositif, selon le degré d'implication dans la mise en œuvre de la politique climatique de la Tunisie (CDN), qui exige la conjugaison des efforts de rapportage, tout en respectant les spécificités fonctionnelles de chacun et ce sans négliger le souci de complémentarité et de synergies nécessaires. Il est ainsi possible d'apprécier les efforts déployés pour atteindre les objectifs stratégiques de la Tunisie en matière d'adaptation aux effets du changement climatique à partir des objectifs sectoriels. Les secteurs considérés sont ceux impliqués dans la CDN révisée à savoir : l'agriculture y compris l'élevage, la pêche et l'aquaculture, les ressources en eau, les écosystèmes, le littoral, la santé, le tourisme et l'aménagement des territoires.

Fonctionnement du Système d'Information sur l'Adaptation



3. Typologie des données :

La Typologie des données préconisée est basée sur le niveau de prise en considération de l'adaptation par les projets et programmes de la CDN révisée. On distingue quatre types de projets :

1. Projets d'adaptation :

Des projets qui répondent très clairement à des problématiques engendrées par les changements climatiques (ex: l'adaptation des villes au risque d'inondation, l'adaptation de l'agriculture au manque d'eau, etc.)

2. Projets considérant l'adaptation :

Des projets, dont l'adaptation est une composante en tant que levier au développement, mais n'est pas centrale : Si les parcours et steppes de Tunisie sont un moyen de lutter contre la désertification, certaines initiatives sont plutôt centrées sur l'appui au développement de la filière élevage par la valorisation des produits et services rendus par ces écosystèmes naturels ;

3. Projets mixtes : adaptation/atténuation :

Des projets, qui traitent simultanément les deux volets des politiques climatiques – atténuation et adaptation, tels que le reboisement, l'emploi de l'énergie photovoltaïque pour l'exhaure

4. Projets justifiés par l'adaptation :

Des projets qui intègrent sous le chapeau de l'adaptation des initiatives qui n'en sont pas vraiment, par exemple le raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement d'une municipalité ou d'une localité rurale

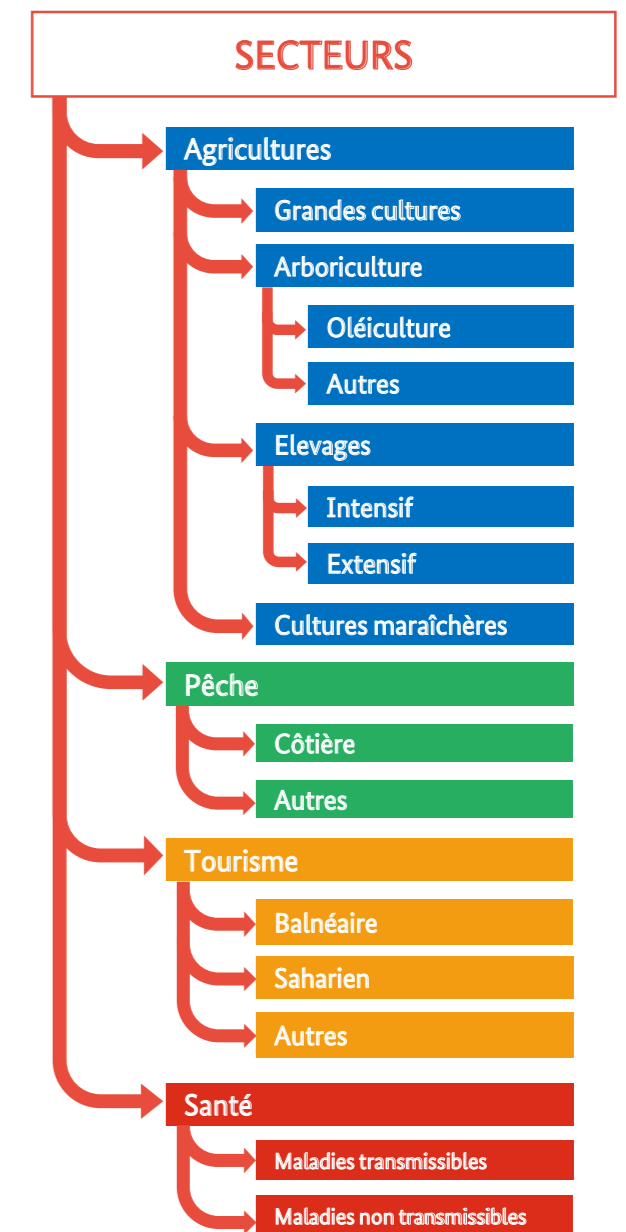
4. Organisation des données recueillies

A propos de l'organisation des données recueillies, il est envisagé de les regrouper en trois grandes catégories à savoir

- les données transversales qui font référence soit à des informations qui relèvent de la gouvernance, du cadre institutionnel et réglementaire, du renforcement des capacités, de la communication, de la recherche scientifique,..., et du genre
- les données relatives aux secteurs clés impliqués dans la mise en œuvre de la CDN révisée tels que l'agriculture, la santé, l'industrie, le tourisme,... et leurs déclinaisons en

- sous-secteurs quand ceci est possible et que l'information est disponible,
- les données relatives aux écosystèmes tels que les forêts et parcours, les oasis, les ressources en eau,...

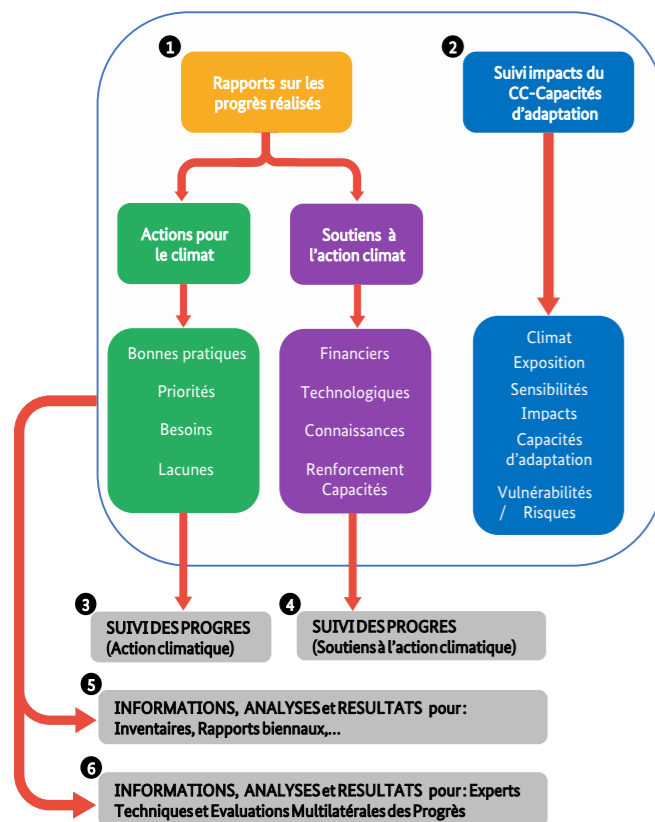
Illustration des secteurs clés



III. Architecture du Cadre de Transparence Renforcé, fonctionnement et produits du système d'information

1. Le cadre de transparence (schéma global)

Cadre de Transparence Renforcée (CTR)



Le cadre de transparence a deux objectifs spécifiques :

- (1) Rendre compte auprès des la CCNUCC sur les progrès réalisés par les parties en matière d'adaptation
- (2) Suivre les réalisations et les performances de développement accomplies par les activités d'adaptation envisagées par les politiques climatiques qu'elles soient nationales, subnationales et/ou locales